

COMMUNE D'ADE

Séance du 27 septembre 2022

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 20/09/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 13	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 14	
Pour : 14	Représentés : Sofia GAZZOLA par Didier LOPEZ.
Contre : 0	Excusés : .
Abstentions : 0	Absents : .
	Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : M57 – décision modificative n°1-2022 - DE_036_2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	20100.00	
6015	Terrains à aménager	-14550.00	
611	Contrats de prestations de services	-1080.00	
613	Locations	1000.00	
61521	Entretien terrains	600.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	500.00	
64168	Autres emplois aidés	1500.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2400.00	
65811	Droits d'utilisat° ? informatique nuage	1500.00	
7021	Ventes de récoltes		90.00
7022	Coupes de bois		500.00
7032	Stationnement et location voie publique		1800.00
70878	Remb. frais par des tiers		1000.00
74718	Autres participations Etat		1050.00
7488	Autres attributions et participations		6000.00
7588	Autres produits divers gestion courante		1980.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		150.00
TOTAL :		12570.00	12570.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	-5000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		20100.00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-25100.00
TOTAL :		-5000.00	-5000.00
TOTAL :		7570.00	7570.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au Registre sont les signatures

Le Maire,

Jean-Marc BOYA.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--